



N° 2025/054

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de Freneuse

ARRETE MUNICIPAL

portant autorisation d'un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une manifestation publique en application de l'article L. 3334-2 du code de la santé publique

Le Maire de Freneuse

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-338-003 du 03 décembre 2012 réglementant les débits de boissons dans le département des Yvelines ;

VU la demande présentée par LHORTIE Rachel, présidente du Football Club Féminin Portes Ile de France, en date du 07 février 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le débit de boissons temporaire pour la manifestation publique suivante ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le Football Club Féminin Portes Ile de France représenté par LHORTIE Rachel, Présidente, 89, rue Charles de Gaulle 78840 FRENEUSE est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire **le 08 JUIN 2025** de 06H00 à 18H00 à l'occasion de « Foire à tout FCFPIF » qui se déroulera à l'ancien stade, rue des Vignes à Monsieur, à FRENEUSE 78840.

Accusé de réception en préfecture
078-217802552-20250417-ARRETE-2025-054-AR
Date de réception préfecture : 18/04/2025

ARTICLE 2 :

À l'occasion des manifestations mentionnées à l'article 1^{er}, **le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir**, sous quelque forme que ce soit, **que des boissons des groupes un et trois** définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, notifié à l'exploitant demandant l'autorisation et adressé en copie à la préfecture ainsi qu'aux services de police ou de gendarmerie concernés.

Fait à Freneuse, le 17 Avril 2025

Le Maire,

Ghislaine HAUECER

 Pour le
Maire Empêché
Adjointe au
Maire
ROUSSEAU
Hélène